

Abstract

This study describes the evolution of cross-border trade between NW Uganda, NE Congo and Southern Sudan since the 1980s. It focuses on the trade between Ariwara market, DRC, the town of Arua, Uganda, and Yei/Juba, Sudan. There are frequent contacts between them, so that they form a political and economical entity, which nevertheless has undergone strong changes since the 80s. The evolution of this cross-border trade can be compared to a river that constantly adapts to changing circumstances. External circumstances like security (in war or peace) or price differences (because of state politics) have had a profound impact on these regional exchanges. Southern Sudan (especially Juba but Yei as well) is considered as the central hub because big profits can be made in trade with that region. Ugandan traders have occupied a central place in this regional trade since the 80s. The Congolese border market of Ariwara is a warehouse for goods smuggled into Uganda. Secondly, Congolese goods have become very important for the Ugandan economy, coffee being the first export product and gold the third. Thirdly, it is explained how the central role and the matching profits of the Ugandans in cross-border trade leads to very bad relations with Ugandan traders in the Sudan and the RDC.

1. INTRODUCTION

Dans son article de 2008 de cet *Annuaire*, Dan Fahey a comparé le commerce des minéraux et autres ressources naturelles avec une rivière qui se modifie constamment : « *Une rivière réagit aux obstructions naturelles en creusant de nouveaux canaux et réagit aux diversions anthropogéniques en suivant de nouveaux sentiers vers de nouvelles destinations. Une rivière connaît aussi des basses eaux et des périodes de crues. Une rivière calme peut faciliter le commerce et le développement mais une rivière rageuse peut être destructrice et mortelle.* »¹ La même métaphore peut être utilisée pour décrire les modèles généraux régionaux du commerce transfrontalier selon les régions : les modèles commerciaux transfrontaliers changent en réaction à des incitants extérieurs tels que la sécurité (conflit et paix) ou les politiques étatiques (qui ont un effet sur le prix). Tels la rivière, ils peuvent trouver de nouveaux sentiers pour atteindre leurs destinations, ou peuvent simplement cesser d'aller vers une certaine destination. Cet article va décrire l'évolution du commerce transfrontalier entre le nord-ouest de l'Ouganda, le nord-est du Congo et le sud du Soudan depuis les années quatre-vingt. En particulier, il s'attachera au commerce entre le marché de Ariwara au nord-est du Congo, la ville d'Arua au nord-ouest de l'Ouganda et Yei/Juba au sud du Soudan. Il existe des contacts intenses entre ces différentes zones, qui constituent *de facto* une zone politique et économique. Cette zone a cependant subi des modifications profondes depuis les années quatre-vingt, modifications que le présent article va tenter de décrire.

La métaphore de la rivière suggère que le cours de l'eau – le flux commercial, c'est-à-dire les actions des commerçants – a été influencé seulement par des événements extérieurs (tel un conflit ou des accords de paix) et que cela laisse les commerçants et le flux commercial totalement dépendants de forces extérieures incapables d'influencer le résultat du commerce. En

¹ FAHEY, D., "Le fleuve d'or: the production and trade of gold from Mongbwalu, DRC", *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2007-2008*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 357.

d'autres termes, la métaphore de la rivière situe les relations de pouvoir hors de portée du flux commercial, c'est-à-dire qu'elle occulte les relations de pouvoir et de profit entre les différents commerçants. Le présent article veut s'attacher d'une façon particulière aux relations de pouvoir entre les différents commerçants transfrontaliers nationaux. On décrira la façon dont les commerçants ougandais exerçant un pouvoir significatif sur les autres commerçants pendant les années quatre-vingt, avaient une position centrale dans ce commerce. Pour cette raison une question centrale est de savoir si, dans le commerce transfrontalier qui a profondément changé, les commerçants ougandais détiennent toujours la même position.

Voici le plan qui sera suivi : une première partie décrit le contexte général du commerce transfrontalier concerné. On y décrira comment les trois zones nationales (le nord-est de la RDC, le nord-est de l'Ouganda et le sud du Soudan) présentent de fortes similitudes et comment ce commerce y est fortement ancré, un processus qui a culminé dans un intense commerce régional dans les années quatre-vingt. Ce commerce, qui a été décrit par Kate Meagher en 1990², a servi de modèle au commerce transfrontalier au cours des décennies suivantes. Pour cette raison il constitue un bon point de départ pour comparer les étapes ultérieures du commerce transfrontalier. Dans la seconde partie on décrira le modèle actuel de commerce entre le nord-est du Congo et le nord-ouest de l'Ouganda, avec une attention particulière au commerce entre Ariwara et Aria, qui est au cœur du commerce régional plus étendu. Une troisième partie décrira le commerce avec le sud du Soudan : après l'Accord de paix global (APG) au Soudan, un trafic transfrontalier intense a commencé avec le sud du Soudan : après plus de deux décennies de guerre civile, la zone est un marché vierge avec une demande majeure pour un large éventail de biens. En d'autres termes, il y a de grands bénéfices à réaliser en en faisant un nouveau point central dans le trafic régional. En décrivant le trafic entre les trois zones, et en analysant les biens spécifiques qui y sont négociés, le présent article vise deux tâches : premièrement, montrer comment le flux du commerce – la 'rivière' – a changé, et en deuxième lieu, analyser la situation pour voir si les trafiquants ougandais détiennent toujours une position centrale dans le commerce régional.

2. CONTEXTE DU COMMERCE RÉGIONAL

Cette section va décrire comment les trois zones différentes ont de multiples similitudes qui ont contribué au développement du commerce transfrontalier dans la région.

En premier lieu, toutes ces zones ont, à des degrés divers, été secoués par des conflits pendant les trente dernières années. Ceci a engendré un fort mouvement de réfugiés dans la région, ce qui a joué un rôle dans le

² MEAGHER, K., "The hidden economy: informal and parallel trade in Northwestern Uganda", *Review of African Political Economy*, Vol. 17, No. 47, 1990, pp. 64-83.

développement du commerce transfrontalier. Pendant les différentes phases des conflits, les réfugiés des différentes zones ont toujours cherché un refuge au-delà des frontières respectives. Quand Idi Amin a été chassé du pouvoir en 1979, la population du Nil occidental (*West Nile*) a craint une vengeance et a fui vers l'est du Congo et le sud-Soudan, où la plupart d'entre eux sont restés jusqu'au milieu des années quatre-vingt³. Similairement, les guerres civiles au Soudan ont obligé beaucoup de Soudanais à fuir vers le nord de l'Ouganda, où ils sont restés jusqu'à récemment : après la signature de l'Accord de paix global en 2005, les réfugiés soudanais ont lentement commencé à rentrer chez eux. Dernièrement, des Congolais de l'Est avaient aussi fui en Ouganda pendant les phases successives du conflit.

Les réfugiés ont joué un rôle important dans le développement du commerce parallèle, un processus qui est décrit par Meagher (1990).⁴ Les réfugiés ougandais sont derrière le développement du marché d'Ariwara : ce marché commence aux environs de la guerre de 1979, quand le grand nombre de réfugiés ougandais ont développé le petit marché initial, devenu très vite le centre régional pour l'activité commerciale et attirant ainsi les marchands de l'Afrique de l'ouest et de l'est.⁵ Les réfugiés ougandais, lors de leurs voyages entre le Zaïre et le Soudan, ont échangé de grandes quantités de marchandises et ont eu un impact important sur les activités commerciales au sud du Soudan⁶. En bref, « leur fluidité de mouvement au-delà des frontières en ont fait la matrice idéale pour le développement du commerce parallèle »⁷.

En deuxième lieu, le commerce transfrontalier est aussi facilité par les interconnexions ethniques entre les différentes zones frontalières : les membres du groupe ethnique le plus important en Ouganda, les Lugbara, vivent aussi au-delà de la frontière dans le nord-est du Congo. D'autres groupes ethniques, comme les Kakwa, vivent des deux côtés de la frontière soudano-ougandaise. Ces différents groupes ont déjà développé des schémas précoloniaux de commerce : les Lugbara faisaient le commerce du fer avec le Congo, alors que des délégations commerciales égyptiennes de Khartoum ont fait du commerce avec le nord-ouest de l'Ouganda depuis les années 1830 jusqu'à ce jour. Ces contacts commerciaux entre Khartoum et le nord de l'Ouganda étaient bien établis depuis le début de la période coloniale.⁸ La colonisation et l'introduction de frontières ont soudain défini le commerce entre ces groupes comme illégal, mais bien sûr ces modèles de commerce perdurèrent. En d'autres termes, la zone transfrontalière n'est pas un nouveau processus, mais quelque chose qui a commencé il y a longtemps, remontant à la période précoloniale.

³ GERSONY, R., *The Anguish of Northern Uganda*, submitted to the US Embassy, Kampala and USAID mission, Kampala, August 1997, pp. 72-74.

⁴ MEAGHER, K., *op. cit.*, pp. 64-83.

⁵ *Idem*, p. 73.

⁶ *Idem.*, p. 76.

⁷ *Ibidem*.

⁸ *Idem.*, p. 66.

En troisième lieu, la similitude la plus importante est le fait que toutes les trois zones sont 'périphériques' au sein de leurs États nationaux, c'est-à-dire très éloignées de leurs capitales respectives : ceci est particulièrement le cas pour les régions du nord-est du Congo et du sud du Soudan, pour lesquelles l'Ouganda est plus proche que respectivement Kinshasa ou Khartoum. Pour cette raison les relations économiques avec (le nord de) l'Ouganda sont plus faciles et plus étroites qu'avec leurs capitales éloignées. De même, pour le nord de l'Ouganda, le sud du Soudan et l'est du Congo sont plus proches physiquement que la capitale Kampala. De plus, ces trois zones sont non seulement marginalisées physiquement, mais elles le sont aussi politiquement, ayant des relations politiques difficiles avec leurs capitales respectives. Le nord de l'Ouganda se sent marginalisé politiquement et appuie largement l'opposition. La relation difficile et hostile entre le sud du Soudan et Khartoum est bien connue, la longue guerre civile en étant le témoignage cruel. Dans cette situation, les trois zones estiment chacune que leur gouvernement national ne met pas à leur disposition les moyens nécessaires à leur développement. En analysant la « véritable économie » du Zaïre pendant les années soixante-dix et quatre-vingt, Janet MacGaffey⁹ prétendait que celle-ci avait un sens politique. Elle citait De Soto en avançant que cette économie est « *la réponse spontanée et créative des gens à l'incapacité de l'État à satisfaire les besoins de base des masses appauvries* »¹⁰. En d'autres termes, « *la population brise les lois et réglementation de l'État qu'elle rejette comme inacceptables* »¹¹ afin de survivre face à l'incapacité étatique. Le commerce transfrontalier à la frontière Ouganda-RDC est perçu de la même façon par les acteurs qui y participent, à savoir comme une forme indigène de développement qui permet à la population dans ces frontières périphériques de « se débrouiller par elle-même ». Traditionnellement, le gens dans ces différentes zones frontalières ont réussi à ménager différentes opportunités offertes par la frontière afin de survivre et/ou de constituer une richesse pour eux-mêmes. En d'autres mots, le commerce transfrontalier a joué un rôle important en tant qu' « économie de débrouillardise » pour les populations respectives.¹²

Ce commerce transfrontalier se passe en-dehors du cadre légal : les traversées officielles de la frontière sont perçues comme particulièrement coûteuses à cause du niveau élevé de taxation, ce qui réduit les profits

⁹ MACGAFFEY, J., *The Real Economy of Zaire*, London/Philadelphia, James Currey/University of Pennsylvania Press, 1991 ; MACGAFFEY, J., *Entrepreneurs and parasites. The struggle for indigenous capitalism in Zaire*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

¹⁰ DE SOTO, H., *The Other Path: The Economic Answer to Terrorism*, New York, Harper Collins, 1989, p. xiv, cité dans MACGAFFEY, *Entrepreneurs...*, *op. cit.*, p. 12.

¹¹ MACGAFFEY, *Entrepreneurs...*, *op. cit.*, p. 12.

¹² Pugh et Cooper définissent ceci comme « une activité économique entreprise par des groupes de population qui utilisent leurs actifs de base afin de maintenir plus ou moins le niveau de vie de base ou de survivre en utilisant une diminution des actifs de base afin de maintenir un niveau minimum ou au-dessous du niveau de vie minimum ». PUGH, M., COOPER, N., *War Economies in a Regional Context: Challenges of Transformation*, Boulder, CO, Lynne Rienner, 2004, p. 9.

possibles. Une autre raison est le nombre élevé de services étatiques qui essaient d'extorquer des pourboires aux commerçants. Par exemple, on estime à 30 le nombre de services étatiques qui travaillent aux frontières dans la province d'Ituri au nord-est du Congo, bien qu'officiellement seulement 4 de ces services soient autorisés à le faire.¹³ Toutes ces agences sont là pour une seule raison : les postes frontières sont considérés comme particulièrement lucratifs, et une partie importante des revenus frontaliers échappe au contrôle de l'État puisque les différents agents sont occupés à extorquer des pots de vin aux différents commerçants. Comme ils tentent d'éviter les postes frontières, cette situation pousse bien sûr les commerçants transfrontaliers à l'illégalité. Ceci n'est pas seulement le cas pour le nord-est du Congo, mais aussi pour le sud du Soudan et (dans une moindre mesure) pour le nord de l'Ouganda. Pour cette raison, Pugh et Cooper utilisent le terme « économie de l'ombre » (*shadow economy*) dont « *les objectifs peuvent être économiques plutôt que militaires, mais dont les logiques dépendent de problèmes économiques et de possibilités offertes par l'érosion de l'autorité de l'État.* »¹⁴

Tous ces processus ont culminé au début des années 1980, qui a été une période d'interaction transfrontalière particulièrement intense : comme décrit ci-dessus, la guerre de 1979 avait poussé les réfugiés ougandais vers l'est du Congo, ce qui a amené le développement du marché d'Ariwara. Ceci a engendré un intense commerce transfrontalier qui a été décrit en détail dans Meagher (1990). L'article en question a mis en évidence que le fonctionnement du marché d'Arua – et l'économie d'Arua dans son ensemble – ne pouvait être compris sans analyser le marché d'Ariwara juste de l'autre côté de la frontière. À Ariwara, les Ougandais, les Zaïrois et les Soudanais se rassemblaient pour commercer ; et la base de ce commerce triangulaire était la suivante. Les Zaïrois apportent l'or des mines du nord-est du Zaïre. Avec les revenus de l'or, ils achètent différents biens tels les produits manufacturés ou des denrées alimentaires apportées par les commerçants ougandais. Les Soudanais apportent les dollars qui sont vendus pour acheter des denrées alimentaires, des produits manufacturés, et particulièrement le café, qui est fourni par les planteurs zaïrois et ougandais, qui passent le café en contrebande au Zaïre.¹⁵ Les commerçants ougandais ont amené les produits manufacturés et les denrées alimentaires provenant de Kampala, de Mombasa ou de Nairobi. Avec le

¹³ Le décret présidentiel du 28 mars 2002 n'autorise en théorie que les institutions suivantes: l'Office de douanes et accises (OFIDA), la Direction générale de migration (DGM), l'Office congolais de contrôle (OCC) et le service de l'hygiène aux frontières. RADIO OKAPI, "Ituri : environ 30 services de l'État opèrent aux frontières", www.radiookapi.net, téléchargé le 05/04/09.

¹⁴ PUGH, M., COOPER, N., *op. cit.*, p. 9. Quand le mot « contrebande » est utilisé, il fait référence aux actions qui font partie de cette 'économie de l'ombre', par exemple, le commerce qui a lieu en dehors du contexte légal. Comme MacGaffey l'explique, c'est « parce qu'ils passent des frontières nationales illégalement, et dépassent des tarifs, taxes de douanes ou normes légales » : MACGAFFEY, J., *op. cit.*, 1991, p. 19.

¹⁵ Cf. MUKOHYA, V., "Import and Export in the Second Economy in North Kivu", in MACGAFFEY, J. (ed.), *op. cit.*, 1991.

bénéfice de ces marchandises, ils achètent l'or et les dollars, qui sont fournis respectivement par les Congolais et les Soudanais. L'or et les dollars sont à leur tour vendus à Kampala. En dehors de ceci, les réfugiés ougandais étaient particulièrement actifs le long de la frontière soudano-congolaise : ils s'occupaient à acheter des produits manufacturés et des denrées alimentaires sur le marché d'Ariwara, et les vendaient au sud du Soudan, souvent à Yei.¹⁶ En d'autres termes, les Ougandais jouaient un rôle central dans ce commerce transfrontalier triangulaire : ils étaient ceux qui dominaient la chaîne commerciale en vendant des produits manufacturés à Ariwara et en vendant l'or (venant du nord du Zaïre) à Kampala. Autrement dit, la ressource la plus profitable (l'or) ne profitait pas au Zaïre, mais plutôt aux commerçants ougandais et autres commerçants étrangers. Vwakyankazi arrive à la même conclusion pour le commerce transfrontalier au nord-Kivu, où il constate un « pillage systématique des ressources du nord-Kivu »¹⁷.

Au sein de la ville frontière d'Arua en Ouganda, ceci a eu les effets suivants : d'une part cela a amené l'émergence d'une élite d'affaires locale qui a réussi à continuer à accumuler de la richesse pour elle-même. Cette élite basée à Arua a été impliquée dans les circuits commerciaux décrits ci-dessus, qui achetait des produits manufacturés à Kampala/Nairobi/Mombasa et achetait de l'or et des dollars avec leurs bénéficiaires. D'autre part cela a aussi permis aux fermiers ougandais de vendre leur production de l'autre côté de la frontière et à un grand nombre de chômeurs de survivre : beaucoup de jeunes gens chômeurs, sans instruction, sans accès à la terre, sont devenus actifs dans le commerce transfrontalier en tant que mécanisme de survie. Alors que ce second groupe était commun à travers la frontière, le premier groupe était plus grand et plus profitable du côté ougandais de la frontière, et particulièrement à Arua. En d'autres termes, durant le commerce transfrontalier dans les années quatre-vingt, les commerçants ougandais occupaient la position la plus importante : les Zaïrois dépendaient d'eux d'une part pour l'importation des produits manufacturés de base et d'autre part pour l'exportation de l'or. Ce qui veut dire que les Ougandais étaient en quelque sorte 'gardiens' de ce commerce dans le nord-est du Congo et qu'ils ont en même temps tiré le plus de profit du commerce en question.

Le présent article veut décrire le commerce transfrontalier contemporain entre le nord-est du Congo, le nord-ouest de l'Ouganda et le sud du Soudan, avec une attention particulière portée aux dynamiques entre Arua et Ariwara. En procédant ainsi, il veut analyser ce qui est arrivé aux dynamiques majeures du commerce régional depuis le début des années quatre-vingt, telles que décrites dans Meagher (1990), et il veut répondre à deux questions importantes. En premier lieu, quel est le rôle de Arua-Ariwara dans le commerce régional ? En deuxième lieu, les commerçants ougandais détiennent-ils toujours la position centrale dans le commerce régional ?

¹⁶ MEAGHER, K., *op. cit.*, pp. 74-75.

¹⁷ MUKOHYA, V., *op. cit.*, p.66.

Méthodologie

Pour cet article, la recherche a été menée pendant quatre mois sur le terrain en 2008 (janvier-février et septembre-octobre), mais l'enquête se basait aussi sur des données qui ont été récoltées pendant des périodes précédentes de recherche sur le terrain faites entre 2005 et 2007. Les entretiens n'ont pas seulement été menés avec des commerçants, mais aussi avec des acteurs gouvernementaux concernés (tels les agents des douanes, les agences de sécurité) et la population en général (les consommateurs). À certaines occasions les commerçants ont été accompagnés par nous au marché d'Ariwara et aux postes frontières soudanais. Une recherche additionnelle a été effectuée au marché d'Ariwara¹⁸.

Les interviews concernaient souvent des questions sensibles telles que les pots de vin ou la contrebande de marchandises illicites. Comme j'ai fait des recherches sur les échanges transfrontaliers à Arua pendant quelques années (depuis 2005), j'ai réussi à établir des relations de confiance avec les acteurs clés dans ce commerce, ce qui m'a permis d'accéder à des informations cruciales et de faire face à ces questions sensibles. J'ai travaillé avec deux assistants de recherche, avec qui j'avais déjà œuvré dans le passé pour mon travail sur l'économie informelle à Arua. Ils étaient (et le sont toujours) actifs dans l'économie informelle et le commerce transfrontalier et pour cela ont été une grande source d'information et d'introduction auprès des gens. À part mes assistants de recherche, j'avais un groupe d'environ sept informateurs principaux. Hors de ce petit réseau, les interviews avec les commerçants étaient toujours menées en présence d'un ou plusieurs de ces informateurs proches. Leur présence faisait office de "garantie" pour les autres commerçants que rien de fâcheux n'arriverait une fois l'information donnée. Les commerçants étaient très ouverts à propos de leurs activités et étaient impatients de m'introduire auprès de leurs collègues qui pouvaient me fournir plus d'informations.

La principale difficulté est qu'il n'y a aucune documentation officielle sur le commerce transfrontalier entre l'Ouganda, le Soudan et la RDC. Chaque chose a été vérifiée et revérifiée autant que possible avec les différents acteurs clés impliqués. Elle était vérifiée en premier lieu avec les différents commerçants et les officiels gouvernementaux ; et en cas d'hésitation, vérifiée à nouveau par mes assistants de recherche entre février et juillet 2008. De la sorte, la recherche était soumise à une *révision continue*.¹⁹

La nature du commerce étudié présente plusieurs défis. J'ai essayé autant que possible d'obtenir des chiffres, afin de me faire une idée des profits en jeu. À nouveau, tous ces chiffres ont fait partie d'une révision continue, mais il peut toujours s'y glisser une (petite) erreur. Les chiffres ont aussi

¹⁸ La recherche sur le terrain a été parrainée par des subventions du Centre des États en Crise (London School of Economics and Political Science) (janvier-février 2008) et l'Institut de politique et de gestion du développement (Université d'Anvers) (octobre-novembre 2008).

¹⁹ MACGAFFEY, J., BAZENGUISSA-GANGA, R., *Congo-Paris. Transnational Traders on the Margins of the Law*, Oxford / Bloomington, James Currey / Indiana University Press, 2000, p. 20.

constitué une indication des prix des biens et des services en janvier-février 2008, non comme les prix constants.

3. COMMERCE TRANSFRONTALIER OUGANDO-CONGOLAIS AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR ARUA-ARIWARA

Cette deuxième partie va montrer comment le rôle d'Ariwara – et le commerce transfrontalier dans la région en tant que tel – a évolué au cours des vingt dernières années. Elle procède de la façon suivante : une première section traite des dynamiques du commerce et du marché d'Ariwara ; une seconde traite du commerce du sucre : le sucre est l'un des nombreux produits qui est négocié entre Ariwara (RDC) et Arua (Ouganda) ; on y souligne les enjeux de ce commerce ; une dernière section porte sur le commerce du café et de l'or. Comme expliqué ci-dessus, ces deux biens ont été cruciaux dans le commerce transfrontalier pendant les années quatre-vingt ; de plus, ils donnent une meilleure idée du rôle de l'Ouganda et de celui des négociants ougandais dans ce commerce.

3.1. L'évolution du marché d'Ariwara : Ariwara et le commerce en biens manufacturés

On a décrit dans l'introduction comment Ariwara a joué un rôle central dans le commerce triangulaire ougandais-soudanais-zaïrois des années quatre-vingt. La présence des réfugiés ougandais a été un important facteur de développement du marché, qui est devenu un centre commercial régional. Les relations entre les marchés d'Arua et d'Ariwara sont toujours au cœur du commerce transfrontalier dans l'ensemble de la région : beaucoup de biens qui sont négociés à Arua proviennent d'Ariwara. Cependant, en comparaison avec la situation d'il y a 20 ans, l'importance du marché a fortement diminué.

Les prochains paragraphes vont décrire comment la fragmentation du commerce transfrontalier est la raison majeure de la diminution d'importance du marché d'Ariwara.

Tout d'abord, tout au long des années, Ariwara a perdu un peu de son importance régionale à cause de la croissance d'autres marchés à l'est du Congo, tels que Beni et Butembo, qui en sont venus à jouer un rôle de plus en plus vital dans le commerce régional²⁰. Vwakyankazi²¹ décrit le commerce transfrontalier dans le Nord-Kivu ; durant les années quatre-vingt, alors que

²⁰ Cela ne signifie pas qu'Ariwara n'est plus une importante source d'alimentation, il l'est encore pour certaines zones telles Watsa ou Isiro. Cfr. RADIO OKAPI, "Watsa. Les prix en hausse sur le marché des biens et services », 10 octobre 2008 ; RADIO OKAPI, "Isiro. Hausse de 11 % du prix des produits de première nécessité », 10 juin 2008, www. radiookapi.net, téléchargé le 05-04-09.

²¹ MUKOHYA, V., *op. cit.*

Raeymaekers²² décrit en détail le marché de Butembo en expansion, et particulièrement un groupe de négociants transfrontaliers nande, le « G8 ».

En deuxième lieu, la guerre civile au Soudan a eu un impact négatif sur le marché. Dans l'introduction, on a décrit comment, pendant les années quatre-vingt, les commerçants soudanais venaient au marché d'Ariwara acheter le café et vendre des dollars. La grande violence dans le sud du Soudan a eu un impact négatif sur la participation soudanaise au commerce triangulaire : il était trop dangereux pour les Soudanais de venir au Congo. Ceci était certainement le cas pour le commerce du café : la plus grande partie de la demande en café venait du nord du Soudan, qui était impossible à atteindre à cause de la recrudescence de la violence.²³ Plus récemment, l'Accord de paix global au Soudan a provoqué une diminution de l'importance du marché. Beaucoup de commerçants – ougandais et congolais – se sont déplacés vers le sud du Soudan, car de plus grands profits pouvaient être faits là-bas, ce qui sera montré dans la prochaine partie. La plupart des Soudanais ne sont plus venus au marché d'Ariwara, préférant aller directement à Kampala pour acheter leurs biens, étant donné que c'était plus facile et meilleur marché. Ceci est également lié à la difficulté d'accès direct entre le Soudan et la RDC, et l'accès plus facile à Kampala.

En troisième lieu, Ariwara est devenu essentiellement un marché pour les produits manufacturés, et fait moins de commerce de denrées alimentaires. Cet élément sera décrit un peu plus en détail parce qu'il met en évidence le développement d'un autre élément important dans le commerce transfrontalier : l'importance croissante de marchés aux postes frontières. Le commerce en denrées alimentaires, qui était florissant au marché d'Ariwara dans le passé, a en quelque sorte été repris par des marchés qui sont situés aux postes frontières. La raison principale pour laquelle ces marchés sont venus à exister (ou se sont développés) a été l'impact des guerres congolaises incessantes et l'insécurité, raison pour laquelle les Ougandais ont cessé d'entrer au Congo. Les Ougandais se sont toujours plaints du harcèlement au Congo mais ce n'est que quand le conflit congolais a commencé qu'ils n'y sont plus entrés. D'autre part, beaucoup de Congolais avaient fui vers la frontière ougandaise, où ils étaient plus en sécurité qu'à l'intérieur du Congo. À la suite de cela, différents marchés se sont développés à la frontière et les marchés frontaliers existants sont devenus plus grands. Les marchés qui sont un peu à l'intérieur du Congo, tel Ariwara, ont commencé à perdre le commerce de ces biens qui sont également vendus sur les marchés frontaliers. C'est surtout le cas pour les denrées alimentaires, dans lesquelles les marchés frontaliers sont spécialisés et pour lesquelles Ariwara a perdu une grande part de marché. Beaucoup de marchés frontaliers sont situés juste à côté de la frontière ougandaise (ou dans

²² RAEYMAEKERS, T., *The Power of Protection. Governance and Transborder Trade on the Congo-Ugandan Frontier*, thèse non publiée, Universiteit Gent, 2007.

²³ De petites quantités de café ont continué à être ramassées au marché frontalier de Baza à la frontière congolo-soudanaise, mais ce n'était qu'une partie du café qui a été négocié dans les années quatre-vingt.

le no man's land entre les deux pays) et ont une version congolaise de ce marché de l'autre côté de la frontière. Par exemple, le « marché de Kampala », dans le comté de Vurra (en Ouganda) à quelques 20 km de Arua, se trouve sur la frontière avec la RDC. Du côté congolais de cette frontière il existe un marché similaire appelé « marché de Kinshasa ». Les biens sont introduits en contrebande en Ouganda et ensuite acheminés vers différents endroits partout en Ouganda, tels Gulu, Lira, Arua, Kampala, Masaka ou Soroti.²⁴ En somme, en raison de ces dynamiques, Ariwara a évolué vers un marché négociant essentiellement des biens manufacturés et est surnommé localement « Dubai » pour l'abondance de marchandises qu'on y trouve comme là-bas. La principale fonction actuelle du marché d'Ariwara est donc sa position de point de départ/point de vente pour le commerce transfrontalier des produits manufacturés (comme les piles, les sacs en plastique, les *kithenke* – pagnes pour femmes – le sucre, l'essence²⁵ ou les cigarettes) dans l'ensemble de la région. La plupart des biens d'Ariwara sont introduits en contrebande en Ouganda, un fait qui est facilité par la frontière faible et poreuse avec l'Ouganda et la faiblesse du système douanier congolais.²⁶ Ceci sera illustré pour le sucre par exemple, mais il est exemplaire pour plusieurs autres biens manufacturés.

Cela ne veut pas dire qu'aucune denrée alimentaire n'est négociée sur ce marché, cela signifie simplement que leur importance relative a diminué, surtout à l'avantage des marchés frontaliers ougandais. Néanmoins ces dynamiques ont eu un impact négatif sur le marché d'Ariwara. Auparavant les gens y allaient pour vendre leurs produits alimentaires et dépensaient aussi leur argent en produits manufacturés. Ceci n'est plus le cas aujourd'hui. Les Ougandais – de différents endroits tels Kampala ou Mbarara – viennent principalement au marché d'Ariwara pour acheter des produits manufacturés tels des *kithenke* ou des jeans.

²⁴ Au total, les importations agricoles informelles de la RDC sont estimées à 8,9 millions USD. UGANDA BUREAU OF STATISTICS, *The Informal Cross-Border Trade Survey Report 2006*, Kampala, UBOS and Bank of Uganda, 2007.

²⁵ Pour une analyse détaillée de l'organisation du commerce du carburant dans la zone, cf. TITECA, K., "Les Opec Boys en Ouganda, trafiquants de pétrole et acteurs politiques", *Politique Africaine*, n° 103, 2006, pp. 143-159 ; TITECA, K., VERVISCH, T., "The dynamics of social capital and community associations in Uganda: linking capital and its consequences", *World Development*, Vol. 36, No. 11, 2008, pp. 2205-2222.

²⁶ Un examen de haut niveau du système douanier de la RDC, par exemple, a montré comment ces services sont caractérisés par « des pratiques et des procédures désuètes, le manque d'infrastructures et de matériel, une bureaucratie excessive, des sureffectifs de postes, la corruption endémique, la contrebande et l'acceptation généralisée de la faute professionnelle, tels que les paiements de complaisance et la sous-évaluation ou la description incomplète des marchandises. » : UNITED NATIONS, *Report of the Group of Experts in accordance with paragraph 6 of Security Council resolution 1552 (2004) of 27 July 2004*, 2005, pp. 24-25. Une analyse des perceptions du système douanier congolais par les différents acteurs congolais dans le commerce transfrontalier est fournie par OBSERVATOIRE GOUVERNANCE ET PAIX, *Congo : Poches Trouées. Province du Sud Kivu : flux et fuite des recettes douanières*, Bukavu, 2006, pp. 57-65.

3.2. L'entrepôt d'Ariwara : le sucre

Comme déjà explicité dans la section précédente, la fonction principale d'Ariwara est d'être un point d'expédition de produits manufacturés, qui sont à leur tour négociés dans l'intérieur du Congo ou introduits en contrebande en Ouganda. En d'autres termes, pour les négociants ougandais, le marché d'Ariwara lui-même et la zone autour de la ville constituent un point central dans l'économie de l'entreposage pour l'ensemble de la région : l'existence de ce marché permet et facilite la contrebande dans l'ensemble de la zone en offrant un « *dépôt, un point de groupage et de rediffusion, et des caches* »²⁷.

À l'origine beaucoup de biens qui sont vendus à Arua viennent d'Ariwara, qui sert de 'point de distribution' pour le commerce transfrontalier dans l'ensemble de la région : les biens qui viennent de Kampala ou du Kenya (qui à leur tour sont des marchandises venant de marchés internationaux comme Dubaï) sont acheminés vers Ariwara, d'où ils sont négociés vers Arua. À partir d'Arua, ces biens sont distribués en d'autres endroits en Ouganda et au sud du Soudan. Ceci concerne particulièrement les biens manufacturés mais nous mettrons ici l'accent sur le sucre, car le commerce de ce produit est exemplaire pour le commerce de tous les produits manufacturés dans la région.

La plus grande partie du sucre négocié et consommé à Arua est du sucre de contrebande. Une partie importante de ce sucre est produite près de Kampala par les producteurs du pays (Kinyara Sugar Works, Kakira and Sugar Corporation of Uganda-Lugazi), mais exportée à Ariwara au Congo. Une certaine quantité de ce sucre est négociée à l'intérieur du Congo et une autre est réintroduite en contrebande en Ouganda. D'autres exportations de sucre suivent la même route commerciale : le sucre d'Afrique du Sud et du Swaziland est exporté au Congo/Ariwara et puis introduit en contrebande en Ouganda. Le sucre est acheté à Ariwara à 70.000 UGX (33 USD) le sac de 50 kg et puis introduit en contrebande en Ouganda où il est vendu entre 80.000 et 90.000 UGX (37-42 USD) au détail.²⁸ Ceci est moins cher que dans le reste de l'Ouganda, où un sac de 50 kg coûte entre 96.000 et 98.000 UGX (45-46 USD). En d'autres mots, cela conduit à une situation assez paradoxale dans laquelle le sucre est beaucoup plus cher dans sa zone de production (sud de l'Ouganda) que dans le nord de l'Ouganda, où il est introduit en contrebande.

On estime que tous les jours 40.000 kg de sucre sont passés en contrebande à Arua sur des bicyclettes par les transporteurs qui font passer le sucre en sacs de 50 kg. À partir d'Arua, le sucre est distribué dans tout le Nil occidental et le nord de l'Ouganda : des 40.000 kg, seul un quart est pour la consommation locale, les 30.000 kg restant sont négociés dans l'ensemble de la région.

À cause de la capacité de production limitée du sucre ougandais ou en

²⁷ ROITMAN, J., "The Garrison-Entrepôt", *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 38, 1998, p. 304.

²⁸ Une taxe d'importation de 100 %. Les taxes suivantes sont éluées : un droit d'importation de 100 %, un droit d'excès de 50 UGX / kg, la TVA de 18 % et une retenue d'impôt de 6 %.

raison de problèmes techniques, il y a parfois des pénuries de sucre (ougandais) en Ouganda. L'Ouganda ne permet pas la vente de sucre d'exportation en vue de promouvoir son industrie nationale du sucre. En cas de pénurie, le sucre d'exportation (sud-africain et swazilandais) est aussi introduit en contrebande de la RDC vers l'Ouganda.

En 2007, pendant la fermeture d'une des usines de fabrication du sucre pour raison d'entretien technique de l'appareil de production, il y a eu une pénurie de sucre (ougandais) en Ouganda. Dans tout l'Ouganda les prix avaient fortement augmenté tandis que les prix à Arua étaient restés stables en raison de l'approvisionnement régulier de sucre (illégal) en provenance de la RDC. En conséquence, le sucre a été distribué à partir d'Arua à d'autres régions de l'Ouganda.

Comme presque tout le sucre à Arua est introduit en contrebande, une saisie massive de l'administration fiscale a une incidence sur le prix. Si les autorités fiscales exercent un contrôle strict à la frontière, il est plus difficile de faire passer le sucre, ce qui fait que son prix augmente en ville. Cependant il ne s'agit que d'une légère hausse, car il est impossible pour les autorités de contrôler toutes les routes de la contrebande : rien que dans le district d'Arua, il y a entre 150 et 200 routes de contrebande (routes *panya*). Le prix va surtout augmenter dans le cas où des gros camions ou du sucre de contrebande ont été saisis. Pour cette raison le prix va seulement monter de 100-200 UGX et restera inférieur dans le reste de l'Ouganda.

Comme dit ci-dessus, ce commerce illégal, basé sur l'évasion de taxes à l'importation/exportation, n'est pas seulement spécifique pour le sucre, mais est exemplaire pour le commerce général en biens manufacturés (comme les piles, l'huile de cuisson, les cigarettes, etc.) entre Ariwara et Arua. Sur le marché d'Ariwara, la plupart des bénéfices réalisés concernent les marchandises de contrebande en Ouganda, où les marchandises fraudées (qui ne paient aucune taxe) peuvent entrer en concurrence avec des produits qui ont à payer des impôts ougandais. Au Congo, les taxes doivent être payées aux autorités locales, et donc moins de profits sont réalisés. Ce sont surtout les commerçants ougandais qui introduisent des marchandises en fraude en Ouganda et qui par conséquent en retirent tous les bénéfices. La participation des commerçants congolais est ici très réduite, c'est-à-dire que, s'ils participent, ce sera en étroite collaboration avec les négociants ougandais qui vont en retirer les bénéfices. Autrement dit, les commerçants ougandais réussissent à contrôler une chaîne commerciale importante : à partir de l'arrivée du sucre au Kenya (Mombasa/Nairobi) jusqu'à son stockage intermédiaire à Ariwara et enfin quand il est vendu à Arua. Bien que cette chaîne traverse la RDC, elle est principalement contrôlée par les Ougandais qui, pour cette raison, en retirent, nous l'avons dit, le plus de bénéfices. En somme, pour les négociants congolais, le marché d'Ariwara est utilisé pour vendre au détail et pour vendre à l'intérieur du Congo, alors que les commerçants ougandais utilisent le marché comme entrepôt pour introduire des marchandises en fraude en Ouganda.

3.3. Le café

Une dernière marchandise dont il sera question est le café. Encore une fois la micro-histoire de ce bien nous en apprend plus sur les grandes relations commerciales entre Arua et Ariwara, le nord-est du Congo et l'ouest de l'Ouganda en général.

Dans l'introduction, on a expliqué comment, pendant les années quatre-vingt, le café était introduit en fraude de l'Ouganda au Congo (et au marché d'Ariwara en particulier) car un prix beaucoup plus élevé était offert au Congo. En 1988, par exemple, le prix à Ariwara était deux fois celui de l'Ouganda²⁹, ce qui était bien sûr une forte incitation à la contrebande.³⁰ Ce commerce lucratif a cessé après les mesures de libéralisation de l'Ouganda en 1994. La commission de commercialisation du café dans ce pays a été supprimée, après quoi le prix ougandais est devenu plus élevé que le prix congolais. Par conséquent, le café congolais a été négocié du Congo en Ouganda à partir de 1994. Le gouvernement ougandais soutient fortement ses exportations de café ougandais. Dans cette logique, le café entré en contrebande de la RDC en Ouganda est profitable pour ce dernier : une fois que le café y est entré, il devient ougandais ; en tant que tel ce café congolais fraudé est transformé en Ouganda et exporté en tant que café ougandais.³¹ Cependant, en lui faisant perdre des revenus, cette opération est préjudiciable pour la RDC : en théorie, l'Office zaïrois du café (OZACAF) a le monopole sur toutes les exportations de café et, à ce titre, devrait acheter tout le café produit par les fermiers. Néanmoins, également du côté congolais, pratiquement aucun contrôle n'est effectué sur les échanges transfrontaliers, étant donné que les procédures et les documents pour les exportations de café ne sont pas vérifiés. Mais ceci est davantage le reflet de l'incapacité de l'État à le faire, plutôt que d'une préoccupation nationale au sujet de la perte de la richesse. Pour cette raison les Congolais planteurs de café préfèrent généralement les pays voisins (pas seulement l'Ouganda, mais aussi le Rwanda et le Burundi pour le Sud-Kivu), qui offrent de meilleurs prix. Selon un rapport congolais sur le commerce transfrontalier, « *presque tout le café est commercialisé sur le marché noir* »³² des pays voisins. En ce qui concerne l'Ouganda, le café est soit passé en contrebande à la frontière, soit commercialisé à un marché frontalier, où l'acheteur transporte le café de l'autre côté de la frontière. Particulièrement le marché de Paidia (à la frontière entre l'Ouganda et la RDC) à Nebbi est bien connu pour son commerce de café. Ce processus s'est aggravé après le conflit dans le nord-est du Congo. Un rapport de l'International Crisis Group³³ décrit

²⁹ MEAGHER, K., *op. cit.*

³⁰ Cf. MUKOHYA, V., *op. cit.*

³¹ Interview d'un agent de la *Bank of Uganda*, le 13 février 2008 ; interview d'un agent agricole provincial, le 20 février 2008.

³² OBSERVATOIRE GOUVERNANCE ET PAIX, *op. cit.*, pp. 45-46.

³³ INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Congo : quatre priorités pour une paix durable en Ituri*, Rapport Afrique n° 140, 13 mai 2008, p. 18.

comment les plantations de café et les firmes locales responsables de sa commercialisation ont été détruites par les groupes armés locaux, obligeant les fermiers et les négociants à vendre leurs biens aux commerçants ougandais avec lesquels ces groupes armés collaboraient à des prix fixés par ces derniers. Par exemple, le rapport de 2006 du groupe d'experts des Nations unies rapporte la façon dont le Front des nationalistes intégrationnistes (FNI), dirigé par Peter Karim, exportait illégalement du café et du bois en l'Ouganda, en échange d'armes et de munitions.³⁴

En ce qui concerne l'or, il existe un processus similaire en cours. On estime que 10 tonnes quittent la RDC annuellement, et seulement 10 % de celles-ci sont enregistrées comme exportations.³⁵ En ce qui concerne l'Ouganda, la plus grande partie de l'or y entre illégalement : les statistiques officielles d'importation ougandaises font apparaître peu d'or importé et pas d'or en transit.³⁶ Par exemple le propriétaire de Uganda Commercial Impex Limited, une société qui a reçu le Prix présidentiel de l'exportation, a dit comment « *l'or qu'il achète est en effet sorti clandestinement de la RDC et n'a aucun certificat officiel* »³⁷. À partir du moment où l'or congolais illégal entre en Ouganda, il est 'légalisé' puisque les négociants ne demandent aucun document concernant l'or ; de ce fait ils « *considèrent l'or comme si c'était une marchandise de transit, remplissant les formulaires douaniers et autres documents nécessaires à l'exportation légale de l'Ouganda et acceptable sur le marché mondial non réglementé* »³⁸. En agissant de la sorte, les négociants reprennent la tâche des agences en douane, qui sont assez laxistes dans l'application de la loi relative à l'importation et à l'exportation de l'or.³⁹ On estime qu'une moyenne de 30 kg d'or par semaine quitte le marché d'Ariwara (100 kg pour la région de l'Ituri dans son ensemble).⁴⁰

En plus de cela, l'armée ougandaise a pris le contrôle direct du

³⁴ UNITED NATIONS, *Rapport du groupe d'experts créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo*, Conseil de sécurité, 18 juillet 2006, UN S/2006/525, paras. 179 à 182, cité dans INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *op. cit.*, p. 14.

³⁵ DEPARTMENT FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT, *Trading for Peace. Achieving security and poverty reduction through trade in natural resources in the Great Lakes area*, October 2007, p. 17, téléchargé de www.dfid.gov.uk le 01-08-08.

³⁶ Ceci est contesté par la commission Porter du gouvernement de l'Ouganda, qui affirme que la proportion de l'or extraite en Ouganda est incertaine, étant donné que 90 % des activités minières artisanales et à petite échelle se déroulent en dehors du cadre juridique du gouvernement (FAHEY, D., *op. cit.*, parlant de REPUBLIC OF UGANDA, *Judicial Commission of Inquiry into Allegations into Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth in the Democratic Republic of Congo 2001*, November 2002, pp. 111-113). Selon Fahey, il est cependant clair que la grande majorité des exportations d'or de l'Ouganda sont originaires du Congo, compte tenu de la production d'or insignifiante de l'Ouganda.

³⁷ Noté dans : MBANGA, J., "Smuggled gold source of Uganda exports", *Weekly Observer*, 24 November 2005.

³⁸ HUMAN RIGHTS WATCH, *The curse of gold*, 1 June 2005, p. 106.

³⁹ *Ibid.*, pp. 107-108.

⁴⁰ Section Comptoirs d'achat d'or, FEC/Ituri, cité dans : TEGERA, A., JOHNSON, D., "Rules for sale: Formal and informal cross-border trade in Eastern DRC", *Regards Croisés, Revue Trimestrielle*, n° 19 bis, Pole Institute Report, mars 2007, p. 99.

commerce de l'or dans certaines parties de l'est du Congo de 1998 à 2003 : l'implication de l'armée ougandaise dans l'extraction des ressources naturelles telle que l'or a été largement décrite.⁴¹ Après que l'armée ougandaise a quitté l'est du Congo, elle continua à être impliquée dans le commerce de l'or pendant un certain temps grâce à l'utilisation d'intermédiaires comme les Forces armées du peuple congolais (FAPC), dirigées par le commandant Jérôme Kakwavu, qui a été actif dans la région jusqu'au début de 2005.⁴² En novembre 2005, le Conseil de sécurité des Nations unies a inclus des Congolais et des nationaux ougandais sur sa liste des accusés pour violation de l'embargo du Conseil de sécurité sur les armes et pour avoir prêté assistance au FAPC – cette assistance comprenait une forte implication dans le négoce de l'or. Cependant aucune sanction n'a été prise par les autorités congolaises ou ougandaises contre ces individus.⁴³ Comme on le verra dans la section consacrée au commerce du bois, l'engagement des autorités ougandaises dans l'exploitation des ressources naturelles a engendré des attitudes résolument hostiles à l'égard des Ougandais dans l'est de la RDC.

3.4. Conclusion : le commerce Arua-Ariwara

Cette section a montré l'importance des négociants ougandais – et de l'État ougandais en général – dans le commerce transfrontalier entre l'Ouganda et la RDC.

Tout d'abord, on a montré comment le rôle du marché d'Ariwara a évolué au fil des ans : il est devenu essentiellement un marché pour les produits manufacturés plutôt que pour des denrées alimentaires. C'est un point particulièrement crucial dans le commerce transfrontalier lucratif avec l'Ouganda : le marché d'Ariwara est utilisé comme un dépôt, d'où les marchandises sont introduites en contrebande en Ouganda. Comme ces produits de contrebande n'ont payé aucune taxe ougandaise, ils procurent beaucoup de bénéfices. C'est la fonction la plus rentable du marché d'Ariwara (c'est-à-dire plus que les ventes au détail ou les ventes en gros à l'intérieur de l'État congolais), mais les bénéfices de cette économie d'entrepôt sont monopolisés par les commerçants ougandais.

Deuxièmement, l'Ouganda tire beaucoup d'avantages du commerce du café et de l'or congolais. Les planteurs de café et les commerçants congolais font plus de bénéfice en vendant leur café en Ouganda que dans la République démocratique du Congo, ce qui conduit à des pertes importantes pour celle-ci. Ce n'est pas un phénomène nouveau, mais il reflète les constatations

⁴¹ UNITED NATIONS, *Report of the Group of Experts in accordance with paragraph 6 of Security Council resolution 1552 (2004) of 27 July 2004* ; HUMAN RIGHTS WATCH, "Uganda in Eastern DRC: Fuelling political and ethnic strife", Vol. 13, No. 2, March 27, 2001 ; HUMAN RIGHTS WATCH, *The curse of gold*, *op. cit.* ; RENO, W., "Uganda's politics of war and debt relief", *Review of International Political Economy*, Vol. 9, no. 3, August 2002, pp. 415-435.

⁴² HUMAN RIGHTS WATCH, *The curse of gold*, *op. cit.*

⁴³ FAHEY, D., *op. cit.*

précédentes de Meagher⁴⁴ and Vwakyankazi⁴⁵ sur le commerce transfrontalier dans l'Est du Congo au cours des années quatre-vingt.

4. LE COMMERCE AVEC LE SOUDAN APRÈS L'ACCORD DE PAIX GLOBAL

L'Accord de paix global au Soudan de 2005 a eu un impact profond sur le commerce transfrontalier régional : en raison de la guerre civile, le Sud-Soudan est largement resté un marché vierge pendant plus de 2 décennies (1983-2005) – la durée de la guerre civile. Pour cette raison, l'arrivée de la paix a donc créé une énorme demande pour une grande variété de marchandises. Au cours de la guerre civile, la région a été coupée des grandes routes commerciales : en raison de l'insécurité, il n'était tout simplement pas possible de faire des échanges à grande échelle avec le Sud-Soudan. En outre, après des années de guerre civile et la destruction des infrastructures, il y a un grand effort de reconstruction en cours dans le pays. Pour cette raison, il y a une forte demande pour toutes sortes de matériaux de construction tels que les tôles en fer, le ciment ou le bois. Enfin, il a été impossible de faire des activités agricoles à grande échelle pendant la guerre. C'est seulement après l'accord de paix que ces activités agricoles ont repris. Il y a donc une forte demande pour les produits agricoles dans le sud du Soudan. Cette forte demande, combinée à des liens relativement peu développés avec le monde extérieur, signifie qu'il y a de grands profits à faire dans le commerce avec le Sud-Soudan.

Les sections suivantes vous montrer comment ce sont surtout les négociants étrangers, et notamment les commerçants ougandais, qui profitent de ce commerce. Cela engendre des sentiments particulièrement hostiles à l'égard des opérateurs économiques ougandais, à la fois en RDC et en Ouganda. Tout d'abord, il sera montré comment on peut faire des profits substantiels avec les produits manufacturés et les denrées alimentaires. Ensuite, une plus grande attention sera consacrée au commerce du bois : l'effort de reconstruction dans le Sud-Soudan a créé une grande demande pour ce matériau. Le bois est souvent acheté dans l'Est du Congo, transporté à travers l'Ouganda et vendu au Sud-Soudan. Il est donc un bon exemple des enjeux du commerce transfrontalier régional.

4.1. Commerce régional général avec le Sud-Soudan

Cette section explicite comment il y a de gros bénéfices à réaliser dans le commerce transfrontalier avec le Sud-Soudan. Pour illustrer ce fait nous présentons d'abord quelques exemples. Tous les bénéfices indiqués sont de janvier-février 2008, lorsque l'étude de terrain a été réalisée. En ce qui concerne le commerce dans le Sud-Soudan, il y a deux possibilités : les

⁴⁴ MEAGHER, K., *op. cit.*

⁴⁵ MUKOHYA, V., *op. cit.*

marchandises peuvent être achetées au Kenya (Mombasa / Nairobi) et acheminées directement vers le Soudan ; ou les marchandises peuvent être achetées en RDC (Ariwara ou les différents marchés frontaliers), passées en contrebande en Ouganda (Arua) et ensuite emmenées au Soudan.

La première catégorie de marchandises est achetée soit à Kampala soit au Kenya (Mombasa ou Nairobi), puis vendue au Soudan. Par exemple, un carton de savon ougandais est directement exporté vers le Soudan : le prix d'achat est de 18.000 UGX, le prix de vente de 33.000, ce qui donne une marge brute de 15.000 UGX (7 USD). Un ballot de chemises deuxième main pour homme est acheté à 280.000 UGX à Kampala et vendu à 500.000 UGX à Juba, ce qui signifie un profit brut de 230.000 UGX (107 USD).

La deuxième catégorie de produits est achetée en RDC et puis commercialisée au Soudan, via l'Ouganda. Ceci concerne principalement les denrées alimentaires : un grand nombre de denrées alimentaires consommées dans le nord-ouest de l'Ouganda sont originaires du nord-est du Congo. Comme expliqué ci-dessus, ces denrées alimentaires ne sont plus achetées à Ariwara, mais aussi et surtout sur les marchés frontaliers : les agriculteurs et les négociants congolais y viennent vendre leurs produits alimentaires. Depuis l'Accord de paix global, les commerçants ougandais les achètent non seulement pour la consommation locale, mais aussi pour les revendre au Soudan. Par exemple, cent kg de haricots sont achetés en RDC à 100.000 UGX et vendus 170.000 UGX à Juba, soit une marge brute de 70.000 UGX (33 USD). Une centaine de kg de manioc est achetée à 30.000 UGX (14 USD) en RDC et revendue à Juba entre 65.000 et 75.000 UGX (30 à 35 USD). Il y plus de détails à ce propos dans l'annexe au tableau 1.

Beaucoup de petits commerçants appartiennent à cette catégorie. Considérant que les gros négociants ougandais achètent des biens tels que les cigarettes ou les motos au Kenya, puis les exportent directement au Soudan (c'est-à-dire que ces biens appartiennent à la première catégorie de marchandises), les petits commerçants utilisent une autre stratégie : comme ils n'ont pas les ressources suffisantes pour aller au Kenya, ils achètent ces mêmes marchandises dans « l'économie d'entrepôt » du nord-est de la RDC (Ariwara), puis les entrent en contrebande en Ouganda, et ensuite au Soudan. Les bénéfices pour les motos et les cigarettes peuvent être retrouvés dans l'annexe, aux tableaux 3 et 4.

Une troisième catégorie de biens est une combinaison de ce qui précède. Par exemple, les opérateurs qui veulent vendre des voitures dans le sud du Soudan achètent souvent ces voitures (de seconde main) à Kampala. Cependant ces voitures ne vont pas directement au Soudan : les vendeurs vont d'abord acquérir une plaque d'immatriculation au Congo, car c'est beaucoup moins cher que d'acheter une plaque d'immatriculation ougandaise. (Il est aussi beaucoup moins cher de faire entrer les voitures congolaises au Soudan que des voitures ougandaises.) Ce qui donne un bénéfice net de 500 USD (Toyota Corolla) à 5.500 USD (Toyota Hellax double cabine). Les bénéfices détaillés sont donnés en annexe au tableau 2.

Bien sûr, les profits fluctuent en fonction de l'offre et de la demande : plus il y aura de marchandises déjà en place, plus bas seront les profits réalisés par l'opérateur. Immédiatement après la signature de l'APG, il y avait assez peu de personnes impliquées dans le commerce avec le Sud-Soudan. Relativement peu de gens étaient conscients des bénéfices en jeu, et la situation de la sécurité dans le Sud-Soudan était loin d'être idéale. Les premiers commerçants qui se sont investis ont réalisé de gros profits et ont voyagé aussi souvent que possible au sud du Soudan. Après un certain temps, de plus en plus de personnes ont été impliquées dans ce commerce. Ce fut notamment le cas à partir de la mi-2007. Ceci pour plusieurs raisons : bien évidemment, parce que plus de personnes en ont entendu parler ainsi que des bénéfices en cause, mais aussi parce que la sécurité sur la route s'est nettement améliorée. Notons qu'un nombre plus grand de personnes impliquées provoqua toutefois une baisse des bénéfices pour les acteurs concernés.

De ce qui précède, il est également devenu évident que beaucoup de marchandises échangées avec le Sud-Soudan proviennent de la RDC (nord-est) (Ariwara et les marchés frontaliers) : les denrées alimentaires et des produits tels que les motos ou les cigarettes sont achetés à Ariwara ou sur les différents marchés frontaliers, puis ensuite négociés en Ouganda/Arua, d'où ils sont exportés vers le Sud-Soudan (le plus souvent Yei ou Juba). Cela est surtout réalisé par des petits commerçants, pour lesquels les différences de prix entre les diverses frontières rapportent d'importants profits. Les marchés dans Ariwara (et les marchés frontaliers), dans Arua et à Juba sont donc étroitement liés les uns aux autres. Un rapport de DFID sur le commerce des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs soutient, dans ce contexte, que l'est du Congo « fait de facto partie de la zone politique et économique de l'Afrique de l'est »⁴⁶, étant donné que de nombreux produits sont commercialisés avec ses voisins de l'Est, en l'occurrence l'Ouganda. De même, on peut soutenir que les marchés du sud du Soudan font partie de cette politique économique, puisque beaucoup de leurs produits sont importés de l'Ouganda et du nord-est du Congo.

Enfin, il convient de souligner que les commerçants ougandais jouent un rôle majeur dans le commerce avec le Sud-Soudan, puisqu'ils y sont parmi les principaux fournisseurs de ces marchandises. Il existe aussi de nombreuses autres nationalités impliquées dans le commerce avec le Sud-Soudan (Kenyan, Chinois, Indiens, etc.), mais les Ougandais sont fortement impliqués dans le petit commerce. Dans le nord de l'Ouganda, la participation aux échanges commerciaux avec le sud du Soudan est donc perçue comme un nouvel *Eldorado* : chacun tente de tirer profit des gros bénéfices dans ce commerce régional. Dans le nord-ouest de l'Ouganda, ceci signifie que beaucoup de gens sont constamment en déplacement entre Ariwara, Arua et Yei/Juba afin de bénéficier des profits élevés du commerce. D'autres personnes vont directement au sud du Soudan afin de faire des profits : un grand nombre

⁴⁶ DEPARTMENT FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT, *op. cit.*, p. 36.

d'Ougandais y sont impliqués dans l'ensemble du secteur alimentaire (restaurants, bars, vente au détail, et ainsi de suite). Cette situation a engendré des attitudes fortement négatives envers les Ougandais au sud du Soudan : les Soudanais ressentent ceci comme si les Ougandais les privaient de leur profit du commerce transfrontalier. Comme les Ougandais sont particulièrement impliqués – et visibles – dans le commerce à petite échelle et de détail, les Soudanais se disent qu'ils prennent leurs emplois et profits. Les Ougandais quant à eux se plaignent d'être particulièrement visés par les Soudanais : il y a eu de nombreux rapports sur la façon dont les négociants ougandais sont intimidés, harcelés et même violés⁴⁷. Beaucoup de mes informateurs ont également montré des blessures et des cicatrices sur le corps, qu'ils affirment être le résultat de mauvais traitements infligés par les forces de sécurité soudanaises – une plainte qui se reflète dans les rapports de presse sur la question. Selon le président des négociants ougandais à Juba, au cours des huit premiers mois de 2007, au moins 20 Ougandais sont morts dans le sud du Soudan suite au harcèlement par le personnel de sécurité soudanais.⁴⁸ Cette situation a amené la visite d'une délégation du gouvernement ougandais à Juba.⁴⁹

4.2. Le bois

Cette seconde section est consacrée au commerce du bois, car il donne un bon aperçu du « régime économique » entre l'est du Congo, le nord de l'Ouganda et le sud du Soudan. Dans la section précédente, on a fait valoir comment il y avait de nombreux Ougandais en mouvement continu entre ces différentes zones, dans le but de bénéficier des profits élevés de ce régime économique très avantageux. La première partie de la présente section traite de l'intense commerce du bois entre le Congo et l'Ouganda. On expliquera comment la plus grande partie de ce bois est commercialisée illégalement, et comment l'État congolais et les collectivités ne tirent que peu de bénéfices de cette situation. La deuxième partie de cette section traite du commerce du bois avec le Soudan. Après des années de guerre civile et la destruction des infrastructures, il y a un grand effort de reconstruction en cours dans le sud du

⁴⁷ Cf. plusieurs articles du journal *New Vision* : MPAGI, P., "South Sudan is not a good business partner", *New Vision*, September 7, 2007 ; BWOGLI, C., "Over 20 Ugandans killed in Sudan", *New Vision*, September 12, 2007 ; MUSOKE, C., ODYEK, J., "Govt urged on report on Ugandans killed in Sudan", *New Vision*, September 20, 2007 ; (anon.), "Ugandan traders in Juba attacked", *New Vision*, February 19, 2008 ; (anon.), "SPLA chief speaks out on Ugandans in Sudan", *New Vision*, October 29, 2007 ; MUSOKE, C., NAMUTEBI, J., "Uganda: Government to Probe Juba Harassment", *New Vision*, September 26, 2007 ; (anon.), "Ugandan traders raped in Sudan", *New Vision*, September 18, 2007 ; VUNI, I., "Ugandan envoy hails South Sudan efforts to improve Juba security", *New Vision*, December 10, 2007 ; (anon.), "Ugandans will benefit from investing in Sudan", *New Vision*, September 25, 2007 ; OJWEE, D., "Uganda: UPDF to Deploy at Border", *New Vision*, August 2, 2008.

⁴⁸ (Anon.), "Ugandan traders raped in Sudan", *New Vision*, September 18, 2007

⁴⁹ MUSOKE, C., NAMUTEBI, J., *op. cit.*

Soudan, d'où la forte demande de bois. On expliquera cependant comment, en 2006, une interdiction de la coupe du bois a été introduite dans le sud du Soudan, raison pour laquelle il a dû venir principalement de l'étranger, à savoir du Congo, mais également un plus faible pourcentage de l'Ouganda. Les sections suivantes expliquent comment le bois est commercialisé soit en provenance du Congo vers le Soudan, à travers l'Ouganda, soit de l'Ouganda vers le Soudan.

4.2.1. *Le commerce du bois ougando-congolais*

Au Congo, il y a une série de frais pour le bois : les frais d'exploitation et les taxes officielles à l'exportation (qui sont relativement faibles), et toute une série de taxes informelles pour la coupe, l'importation, l'exportation et le transport. Ceci est pour beaucoup la conséquence du fait que le Code forestier congolais de 2002 traite de l'exploitation forestière à échelle industrielle, et non pas de l'exploitation forestière à petite échelle ou artisanale. De ce fait, les différents droits et taxes varient selon les endroits. Par exemple, l'exploitation forestière a lieu avec un permis du chef coutumier, des notables et des autres acteurs tels que les chefs de terre. Il faut donner de l'argent ou des cadeaux en nature à ces acteurs.⁵⁰

Depuis 2004, la récolte dans les réserves forestières de l'Ouganda est fortement réglementée, car le gouvernement en a pris le contrôle direct : l'extraction du bois passe par un processus d'appel d'offres et par la vente de droits de récolte. La plupart des entreprises ne sont donc plus impliquées dans la coupe du bois, mais achètent du bois provenant de tierces parties. En réalité, cela signifie que beaucoup de bois est acheté au Congo.⁵¹

À l'origine, les négociants ougandais voyageaient vers les zones congolaises de provenance où ils supervisaient tout le processus de coupe et de transport jusqu'à la frontière. C'est de moins en moins le cas aujourd'hui et des intermédiaires congolais sont utilisés pour aller acheter du bois sur leurs lieux de production/coupe. L'intermédiaire paie alors les transporteurs pour amener le bois à la frontière ougando-congolaise, d'où les Ougandais prennent la responsabilité de faire traverser la frontière. (Ces intermédiaires sont appelés *Ari* ou amis). Les Ougandais sont toutefois encore largement responsables du financement et de l'équipement⁵². Ensuite, les Ougandais achètent du bois dans le no man's land entre le Congo et l'Ouganda, en utilisant les documents de transit du Congo pour le dédouanement avec l'URA, ou l'introduisent en contrebande en Ouganda.

Bien qu'un moratoire sur l'attribution des concessions forestières soit en place depuis 2002, celui-ci n'est pas respecté. Il s'agit surtout des militaires qui ont repris le rôle des groupes armés dans le commerce illégal du bois dans

⁵⁰ FORESTS MONITOR, *The Timber Trade and Poverty Alleviation Upper Great Lakes Region*, June 2007, pp. 20-24, téléchargé de <http://www.forestsmonitor.org/> le 14-07-08.

⁵¹ *Ibid.*, p. 32.

⁵² *Ibid.*, p. 36.

l'Ituri. Pour les communautés locales le bénéfice est très limité : il y a peu d'emplois directs générés et les retombées économiques générales sont limitées. L'État congolais ne retire lui non plus aucun profit de ce commerce : la plus grande partie du bénéfice va aux négociants étrangers qui sont impliqués dans cette entreprise et travaillent en dehors du cadre de l'État. Précédemment on a décrit la façon dont ces commerçants étrangers collaborent avec les ressortissants congolais, car il est devenu difficile pour les premiers de s'engager eux-mêmes directement sur le territoire congolais. Ces négociants étrangers sont pour la plupart des Ougandais, mais aussi des Kenyans et des Soudanais.⁵⁴

La raison pour laquelle les Ougandais ne se rendent plus dans les zones de provenance du bois est le fait que le harcèlement sur le territoire congolais a augmenté. (La majorité du bois est à une bonne distance de la frontière.) Le motif de ce harcèlement est simple : pendant le conflit dans l'est du Congo entre 1998 et 2003, l'armée ougandaise était fortement impliquée dans l'exploitation illégale du bois⁵⁵. La Cour internationale de justice a estimé l'Ouganda coupable d'actes de pillage du bois congolais, et aussi de l'or, des diamants et du coltan. En raison de ces pratiques, il existe des attitudes fortement négatives à l'égard des Ougandais dans l'est du Congo : les marchands de bois ougandais se sont plaints d'être particulièrement maltraités par les Congolais⁵⁶. À certains moments dans le temps, des marchands de bois ougandais ont même été expulsés du territoire congolais. Par exemple, en novembre 2005, une ordonnance a été rendue par laquelle tous les Ougandais occupés à la coupe des arbres ont dû quitter le pays, et aucun distributeur de bois ne pouvait plus y entrer. Tout le bois acheté par les Ougandais a été confisqué. Les Congolais ont accusé les Ougandais de voler leur bois, puisque presque tout le bois était sorti du pays en fraude⁵⁷. Un incident similaire s'est produit dans la première moitié de 2007, lorsque les négociants ougandais qui allaient au Congo ont été arrêtés, et les camions ougandais confisqués. En raison de cet incident, les négociants ougandais du bois ne pouvaient plus entrer au Congo et ne pouvaient travailler que par le biais d'intermédiaires congolais.

L'insécurité et l'augmentation des taxes forcèrent un grand nombre de négociants ougandais à abandonner les affaires en 2007. Cela se reflète dans le nombre de camions qui sont de passage au nord-ouest de l'Ouganda, en particulier par le biais des bureaux du district forestier d'Arua : avant 2007, entre 10 et 15 camions de bois congolais étaient contrôlés par les agents

⁵⁴ INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *op. cit.*, pp. 18-20.

⁵⁵ Cf. note de bas de page 41.

⁵⁶ Les Ougandais se plaignent également que les bonnes relations individuelles sont nécessaires avec les commandants de l'armée congolaise afin d'avoir accès à des quantités raisonnables de bois.

⁵⁷ (Anon.), "Congo expels timber dealers", *Allafrica.com*, 21/11/2005, téléchargé le 14-07-08.

forestiers d'Arua par semaine⁵⁸, alors que, après l'introduction de ces nouvelles taxes, cette moyenne est tombée à 5 camions par semaine⁵⁹. En conséquence de cette situation, certains opérateurs sont passés à l'achat de bois ougandais, tandis que d'autres commerçants ont recours à la contrebande du bois congolais.

Des commerçants à moyenne et à grande échelle continuent toujours à passer par la frontière officielle, mais sous-déclarent la quantité de bois transportée. On estime que la sous-déclaration pourrait concerner 30 % du volume de bois traversant en Ouganda⁶⁰. Les petits commerçants évitent de payer les frais aux autorités douanières ougandaises ou contournent complètement les postes frontaliers⁶¹. Les coûts élevés de la mise en exportations au Congo sont les raisons principales expliquant pourquoi ils agissent ainsi, mais c'est également lié au fait que les responsables congolais voient l'exportation comme un des principaux moyens d'enrichissement personnel. (Ce n'est pas seulement le cas pour le bois de construction, mais pour tous les produits.)

Les commerçants à petite échelle procèdent de la façon suivante : tout d'abord, les Congolais négociants en bois de construction appellent les commerçants ougandais pour les informer qu'une certaine quantité de bois est prête (il s'agit de 50 à 100 pièces en moyenne). Le bois entre en contrebande en Ouganda de deux manières. Soit le bois est transporté jusqu'à un dépôt caché près de la frontière du côté congolais, d'où des groupes de porteurs (entre 5 et 10 garçons ou femmes) transportent le bois au-delà de la frontière : les femmes portent le bois sur la tête et les garçons le transportent sur des bicyclettes ou sur des motos vers l'Ouganda, où il est stocké dans un autre dépôt caché. Lorsque suffisamment de bois est rassemblé dans le dépôt, il est chargé dans un camion et transporté vers sa destination. Une grande partie du bois est passé de nuit en contrebande en Ouganda. Une deuxième possibilité est qu'il est transporté en Ouganda recouvert par d'autres produits de marché. Ce ne sont que les commerçants les plus petits et moyens qui apportent du bois illégalement à travers la frontière, car il est impossible de conduire un camion le long des itinéraires de contrebande. On estime que 2000 pièces de bois sont transportées quotidiennement en contrebande à travers la frontière ougandaise dans les

⁵⁸ Tout le bois importé ou coupé localement doit être contrôlé par les bureaux forestiers de district, qui délivrent les timbres et les permis nécessaires. Le bois qui ne dispose pas de ces permis et ces timbres est confisqué.

⁵⁹ Le commerce du bois est également tributaire de facteurs saisonniers: le bois est beaucoup plus facile à transporter pendant la saison sèche que pendant la saison des pluies. En saison sèche, en moyenne, cinq camions de bois par semaine passent par Arua, alors qu'il n'y en a que trois pendant la saison des pluies.

⁶⁰ DEPARTMENT FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT, *op. cit.*, p. 18.

⁶¹ Pour le bois d'œuvre, un droit d'importation de 10 % doit être payé, une TVA de 18 % et une retenue de 6 %. Pour les services douaniers ougandais dans l'ouest du Nil (Lia, Vurra, Paida, Zia), le bois constitue la plus grande partie des recettes.

districts d'Arua et Nebbi⁶².

Le commerce du bois est également tributaire de facteurs saisonniers : le bois est beaucoup plus facile à transporter pendant la saison sèche que pendant la saison des pluies. En saison sèche, en moyenne cinq camions de bois par semaine passent par Arua, alors qu'il n'y en a plus que trois pendant la saison des pluies.

4.2.2. *Le commerce du bois ougando-soudanais*

Comme nous l'avons présenté plus haut, les années de guerre civile et la destruction consécutive ont créé un important effort de reconstruction dans le sud du Soudan. Cela a engendré une grande demande de bois. En raison de la longue guerre civile, il n'y avait guère eu de récolte de bois dans le sud du Soudan. Mais durant la transition vers la paix, à partir de 2004, le bois d'œuvre (en particulier le teck) est devenu un important produit d'exportation. Des grumes de teck ont transité par Kampala vers Mombasa d'où ils étaient exportés vers l'Inde et le Pakistan. Quand un nouveau ministre de l'Agriculture et des Forêts a été nommé dans le Sud-Soudan au début de 2006, il a émis un décret qui interdisait toute coupe et exportation de bois de teck. Le déploiement de gardes forestiers a fortement réduit la récolte illégale (jusqu'à 60 %) et le commerce de teck et d'acajou. Le Ministère a introduit de nouveaux contrôles obligeant les exploitants à obtenir des certificats d'enregistrement d'exploitation forestière du gouvernement central avant la vente de bois⁶⁴. Tout cela a fortement augmenté la demande pour le bois dans le sud du Soudan : il y avait déjà une forte demande en raison de l'effort de reconstruction, mais il y avait peu de bois disponible. En plus de cela, un rapport de Small Arms Survey a fait valoir comment l'armée ougandaise a réussi à échapper à ces règles, comment elle a été impliquée dans la coupe de bois de teck soudanais, et l'a exporté vers l'Ouganda.⁶⁵

L'option la plus immédiate pour le Sud-Soudan est d'acheter du bois en Ouganda. Toutefois, il est illégal d'exporter du bois ougandais non traité, ainsi que du charbon de bois. Cela a été introduit par une loi de 1987 après que le Mouvement de résistance nationale (NRM) du président Museveni est arrivé au pouvoir⁶⁶ et cela a été renforcé par la loi de gestion communautaire des

⁶² Le rapport de 2007 de *Forests Monitor* soutient comment « Des sources dans le sud du Soudan affirme que la SPLA n'est plus impliquée d'une façon importante dans le commerce du bois soudanais, mais les médias indiquent que les soldats de la SPLA négocient du bois d'Ariwara et de l'extrême nord-est de la RDC, près du Parc National de la Garamba. Cette information n'a pas encore été vérifiée ». FORESTS MONITOR, *op. cit.*, p. 31. Je n'ai pas non plus trouvé de trace d'une implication de la SPLA dans le bois à Ariwara. Mais cette information ne m'a été révélée qu'après mes recherches sur le terrain, elle n'a pas non plus été étudiée de manière approfondie.

⁶⁴ FORESTS MONITOR, *ibid.*

⁶⁵ SCHOMERUS, M., "Perilous border: Sudanese communities affected by conflict on the Sudan-Uganda border", *Conciliation Resources*, November 2008.

⁶⁶ Entretiens avec les agents des autorités nationales forestières, 23 et 24-07-08.

douanes d'Afrique de l'Est de 2005⁶⁷.

Cependant, comme on pouvait s'y attendre, le bois ougandais est en réalité toujours introduit en contrebande au Soudan, et d'autant plus après l'introduction des frais élevés en RDC. La plus grande partie des bois ougandais proviennent de Masindi et de Hoima⁶⁸ et sont introduits en contrebande au Soudan en corrompant les fonctionnaires des douanes ou en recouvrant ces bois avec d'autres marchandises. Les autorités douanières sont perçues comme relativement laxistes dans le contrôle de l'exportation illégale de bois. Il n'y a que les Autorités forestières nationales (NFA) qui contrôlent strictement l'exportation de produits à base de bois. En fait, ces dernières se plaignent fortement de la non-coopération de la part des autorités douanières.⁶⁹ En moyenne, on estime que 10 camions de bois ougandais par semaine traversent la frontière soudano-ougandaise.⁷⁰

La quantité de bois ougandais introduit en contrebande au Soudan est cependant plus petite que celle du bois congolais, qui est négocié au Soudan via l'Ouganda. Ceci se passe illégalement dans la plupart des cas : les négociants mentionnés ci-dessus (petits ou moyens) qui introduisent du bois en contrebande du Congo vers l'Ouganda sont contraints à la contrebande de leur bois au Soudan, puisqu'ils n'ont pas de papiers officiels. Certains opérateurs ne vont pas acheter leur bois au Congo (par l'intermédiaire de ressortissants congolais), mais achètent du bois congolais directement sur certains marchés frontaliers qui sont spécialisés dans la contrebande.⁷¹ La plupart des véhicules qui sont saisis avec du bois illégal viennent directement de ces marchés frontaliers et sont en route pour le Soudan. En d'autres termes, alors que le bois est utilisé pour être négocié seulement du Congo vers l'Ouganda, les plus grands profits peuvent maintenant être faits au Soudan. Les négociants ougandais ne limitent donc pas leurs activités commerciales à l'Ouganda, mais ils ont glissé vers le Soudan.

⁶⁷ Third Schedule, Part B: Restricted Goods.

⁶⁸ Entretiens agents de douane ougandais janvier-février et octobre 2008. Cf. aussi : KASOOHA, I., "Stop smuggling timber, traders told", *New Vision*, June 10, 2008 ; id., "Traders warned on smuggling timber", *New Vision*, May 31, 2008.

⁶⁹ Par exemple, pendant un entretien, un officier des autorités nationales forestières s'est plaint du fait qu'« Il y a toujours des problèmes avec les douanes. Nous devons suivre les règles des autorités nationales forestières : le bois ougandais ne peut pas traverser la frontière. Mais c'est différent pour la douane, qui veut simplement collecter des revenus ! Si nous ne sommes pas là, les douanes le laisse passer. Ils ne l'enregistrent pas comme bois ougandais, mais comme bois congolais. » Entretien avec les autorités nationales forestières, Arua 06-02-08.

⁷⁰ Dans la presse ougandaise il y a régulièrement des rapports sur la coupe illégale de grumes et leur exportation. Par exemple : TENYWA, G., "Six timber lorries impounded", *New Vision*, December 7, 2008 ; KAGOLO, F., "Uganda: District Forest Officers Irk Minister Mutagamba", *New Vision*, July 23, 2008 ; (anon.), "Rangers accused of aiding illegal timber harvesting", *New Vision*, April 24, 2008 ; (anon.), "Forestry officers cited in illegal timber sale", *AllAfrica.com*, 12/10/2007.

⁷¹ Dans l'ensemble du Nil occidental, il existe quatre de ces marchés : le marché Nyibola à Paidha, le marché Kampala à Vurra, le marché de Odramachaku près de Arua et le marché de Kudikoko à Pader.

Il y a de grands profits à faire dans ce commerce : un camion de 20 tonnes contient environ 1000 pièces, ce qui donne un bénéfice compris entre 2,5 et 3 millions de UGX à Juba (1,161 à 1,393 USD). Il n'y a qu'un faible pourcentage de ces grands bénéfices sur le bois congolais au Soudan qui va aux négociants congolais – puisqu'il n'y a pas beaucoup d'opérateurs économiques congolais impliqués dans cette affaire. La majorité des bénéfices va à des opérateurs comme les commerçants ougandais. En d'autres termes, l'État congolais et les populations congolaises tirent à nouveau peu d'avantages de ces débouchés commerciaux.

4.3. Conclusion

Cette section a analysé le rôle de l'Ouganda et des commerçants ougandais dans le commerce régional du Sud-Soudan. On a d'abord montré comment un régime économique est en place en fonction duquel les marchandises sont négociées entre le nord-est du Congo, le nord-ouest de l'Ouganda et le sud du Soudan. Ce sont en particulier des petits commerçants ougandais qui se déplacent constamment entre les diverses frontières afin de profiter des différences de prix. En d'autres termes, le commerce transfrontalier constitue une véritable « économie de survie », avec les forts bénéfices que cela comporte pour les petits commerçants ougandais. Dans cette économie de subsistance, les petits commerçants vont continuellement chercher les endroits où de possibles profits peuvent être réalisés. C'est également le cas pour les grands opérateurs, qui de même cherchent constamment à exploiter les possibilités offertes par les différentes frontières : alors qu'avant l'APG, les négociants du Nil occidental utilisaient principalement le nord-est du Congo comme un « entrepôt » pour la contrebande de marchandises revenant en Ouganda, un processus similaire peut maintenant être observé dans le Sud-Soudan : les marchandises y sont exportées ou une partie des biens y est vendue tandis qu'une autre partie est à nouveau introduite illégalement en Ouganda. Deuxièmement, la forte implication et les bénéfices correspondants des commerçants ougandais dans ce commerce transfrontalier amènent des sentiments particulièrement négatifs à leur égard. Par exemple, le bois est extrait dans l'est du Congo, mais ce sont surtout les commerçants ougandais qui en bénéficient, grâce à la vente en Ouganda ou au Sud-Soudan, où les principaux gains sont réalisés. Cela entraîne des sentiments négatifs à l'égard des négociants ougandais dans l'est du Congo et au Sud-Soudan. Dans l'est du Congo, c'est notamment le résultat de l'implication de l'armée ougandaise dans le commerce de ressources minérales.⁷² Dans le sud du Soudan, c'est surtout le résultat de l'importante participation des Ougandais à ce commerce : les Soudanais voient que tous les profits sont pris par des étrangers, et en particulier par les Ougandais. Cela se traduit par des attitudes négatives et même de la violence à l'égard des commerçants ougandais. .

⁷² Cf. note de bas de page 41.

5. LA FRONTIÈRE SOUDAN-RDC

On peut se demander pourquoi les marchandises venant du marché d'Ariwara ne sont pas acheminées directement au Soudan, mais passent d'abord par l'Ouganda. On peut se demander pourquoi cela donne un grand avantage aux commerçants ougandais. Pourquoi ne vont-ils pas directement du Congo au Soudan, ce qui pourrait accroître les bénéfices pour les Congolais ? Dans Meagher⁷³ et Mukohya⁷⁴, on montre quel commerce florissant de café existait entre la RDC et le Soudan à la fin des années quatre-vingt. En outre, les groupes ethniques kakwa et azande vivent sur les deux côtés de la frontière congolaise et soudanaise, ce qui devrait faciliter le commerce. Il y a aussi peu de contrôle aux frontières. Le commerce direct entre la RDC et le Soudan est toutefois limité, car la grande majorité des produits passent au Soudan par l'Ouganda. Il y a plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, il régnait une grande insécurité à cause de la guerre congolaise (1998-2003) et de la seconde guerre civile soudanaise (1983-2005). Il y a également la présence de nombreux éléments armés dans la région, une difficulté qui est décrite en détail dans Schomerus.⁷⁵ Tout cela rendait le commerce difficile voire impossible. Ensuite, le réseau routier entre la RDC et le Soudan est en mauvais état, limitant ainsi les actions. Par exemple, Marks⁷⁶ décrit comment « *l'un des plus grands obstacles au commerce, qu'il soit formel ou pas, est l'état des routes. La route de Duru en RDC à Yambio au Sud-Soudan est non pavée et si étroite quelle permet à peine la circulation de motos en certains endroits.* » En troisième lieu, pendant de nombreuses années, il y a eu des tensions entre la Sudan People's Liberation Army (SPLA) et les troupes congolaises à la frontière. En 1998, la SPLA a rejoint le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), le principal groupe rebelle soutenu par le Ruanda dans sa lutte contre le gouvernement congolais. Au début du mois d'octobre 1998, ceci a forcé 17.000 réfugiés soudanais à rentrer à Yambio au Sud-Soudan suite à l'attaque de la SPLA sur leurs campements à Dungu, dans le nord-est du Congo (HRW 1999)⁷⁷. Ce sont surtout ces attaques de la SPLA qui ont dégradé les relations avec les Congolais : la population a réagi en formant des milices locales de

⁷³ MEAGHER, K., *op. cit.*

⁷⁴ MUKOHYA, V., *op. cit.*

⁷⁵ SCHOMERUS, M., *op. cit.* Concernant la LRA, voir aussi : PAX CHRISTI NETHERLANDS, *Community Security. Communities Meeting the Challenges of Armed Violence in the Sudan & Democratic Republic of Congo Border Region*. 2005, téléchargé de <http://www.ikvpaxchristi.nl/> le 17-07-08 ; MULUMBA, B., "Uganda: LRA Moving Towards Uganda Border", *Daily Monitor*, June 9, 2008 ; ALLIO, E., "UPDF kill 6 LRA rebels on Congo-Sudan border", *New Vision*, December 13, 2005 ; MUGABI, F., "Southern Sudan's SPLA create market for LRA rebels regrouping around Congo-Sudan border", *Sunday Vision*, June 3, 2006.

⁷⁶ MARKS, J., "Border in Name Only: Arms Trafficking and Armed Groups at the DRC-Sudan Border", *Small Arms Survey HSBA Working Paper*, 2007, p. 11, téléchargé de www.smallarmssurvey.org le 12-07-08.

⁷⁷ HUMAN RIGHTS WATCH, *Democratic Republic of Congo. Casualties of War: Civilians, Rule of Law, and Democratic Freedoms*, Vol. 11, No. 1 (A), February 1999.

défense qui ont volé les armes de la SPLA et l'ont attaquée.⁷⁸ Ces tensions continuent jusqu'à ce jour, en particulier autour de la base de Kengezi, qui se trouve sur le territoire congolais, à la jonction des frontières ougandaise, soudanaise et congolaise. La SPLA a occupé cette base depuis la fin des années quatre-vingt-dix, et a même perçu des taxes et impôts. À plusieurs reprises (par exemple, le 24 janvier 2008), il y a eu des combats entre la SPLA et l'armée congolaise, ce qui a entraîné le déplacement d'environ 1200 personnes. Après la pression exercée par les Congolais, le 2 février 2008 un accord a été signé qui résout le problème des tensions aux frontières et qui a entraîné le retrait de la SPLA, après plus de 10 ans de présence sur le territoire congolais⁷⁹. Récemment, il y a cependant de nouveau eu des tensions entre les Soudanais et les Congolais : lorsque la MONUC est arrivée pour le déminage de la zone, la SPLA était encore présente sur le territoire congolais⁸⁰. Selon mes informateurs locaux, la frontière a été fermée pour un temps considérable, mais cela n'a pas pu être vérifié.

Toutes ces raisons (en particulier l'infrastructure et l'insécurité) rendent difficiles les échanges directs à grande échelle entre les deux pays : à cause de ces facteurs, seul un faible pourcentage du petit commerce est possible, par exemple celui des motos. La grande majorité des opérateurs commercent via l'Ouganda.

6. CONCLUSIONS

On a montré, dans l'introduction, comment l'évolution du commerce transfrontalier peut être comparée à une rivière, car ce commerce s'adapte constamment à l'évolution des circonstances. Les circonstances extérieures telles que la sécurité (situation de conflit ou de paix) ou les différences de prix (du fait de la politique de l'État) ont un impact profond sur le flux régional d'échanges commerciaux transfrontaliers. Le présent document a décrit les échanges transfrontaliers entre le nord-est de la RDC, le nord-ouest de l'Ouganda et le sud du Soudan, et plus particulièrement les structures changeantes de cette 'rivière'. L'article a commencé par décrire la manière dont le commerce transfrontalier a plusieurs 'couches', dans lesquelles l'eau – les échanges transfrontaliers – s'infiltre. Une première couche est l'histoire pré-coloniale : la région peut être considérée comme un ensemble interconnecté car elle a des groupes ethniques similaires et une longue histoire d'échanges commerciaux. En outre, les différentes zones ont des positions politiques semblables, car elles sont des zones politiquement périphériques. Si nous continuons à utiliser la métaphore de la rivière, ceci peut être considéré comme

⁷⁸ MARKS, J., *op. cit.*, p. 16.

⁷⁹ "South Sudan army leaves RDC after 10 years", in *South Sudan Tribune*, February 7, 2008, téléchargé le 24 juillet 2008.

⁸⁰ Interview téléphonique d'un spécialiste de la région, le 31 juillet 2008. Selon cette personne et des sources locales, il s'agit surtout d'une dispute autour de la perception de revenus frontaliers et cela a amené la fermeture de la frontière à plusieurs occasions.

son lit. Le point culminant se situe dans les années quatre-vingt qui ont connu un intense commerce transfrontalier entre les trois pays. Le commerce a fondamentalement changé au cours des années suivantes, en réponse à des incitations externes différentes. On a tout d'abord expliqué en détail comment ces mesures d'incitation extérieures ont changé le rôle du marché d'Ariwara : par exemple, les denrées alimentaires ne sont plus négociées sur le marché, mais dans les marchés frontaliers. Deuxièmement, on a montré comment le café n'est plus commercialisé du Congo vers l'Ouganda, mais dans l'autre sens. Troisièmement, les guerres (et en particulier l'accord de paix global au Soudan) ont eu un impact profond sur les échanges transfrontaliers régionaux : le Sud-Soudan, et surtout Juba (Yei dans une moindre mesure), peut être considéré comme le centre du commerce transfrontalier régional pour la simple raison que de grands profits peuvent être réalisés dans le commerce avec cette région. Par exemple, le flux commercial des produits alimentaires ou du bois congolais ne se limite plus à l'Ouganda⁸¹ et est principalement orienté vers le Sud-Soudan, où il y a une énorme demande et donc d'importants profits possibles pour ces marchandises. En d'autres termes, c'est une bonne illustration de la métaphore de la rivière : les opérateurs modifient continuellement leurs pratiques commerciales vers des endroits où se trouvent la plupart des bénéfices. Cette *population flottante*⁸² – une autre référence à la nature 'aquatique' des échanges transfrontaliers – trouve les biens qui lui sont nécessaires et offre ses services dans le sud du Soudan. Les grands commerçants n'exportent pas seulement leurs marchandises vers cette région, mais ils sont également capables de l'utiliser comme base pour leurs activités de contrebande vers l'Ouganda.

Précisons que la métaphore de la rivière souligne seulement l'influence d'événements extérieurs : il semble que le flux de l'eau – les flux commerciaux régionaux, c'est-à-dire les actions des opérateurs économiques – était seulement influencé par lesdits événements, et que les commerçants n'étaient pas en mesure d'influencer le résultat du négoce. En d'autres termes, la métaphore de la rivière est trompeuse et vient fausser les relations de pouvoir et de profit dans le commerce. Déjà durant les années quatre-vingt, les commerçants ougandais occupaient une place centrale dans ce commerce⁸³. Mon article a montré que c'est encore actuellement le cas. Tout d'abord, on a montré comment ils arrivent à tirer des bénéfices du marché d'Ariwara, en ramenant des marchandises par contrebande en Ouganda (ce qui leur permet de vendre avec des profits plus élevés). En deuxième lieu, il est clair que les biens de base congolais sont devenus très importants pour l'économie ougandaise : le café et l'or sont respectivement les premier et troisième produits d'exportation.

⁸¹ Bien sûr le bois ne restait pas en Ouganda mais était exporté de l'Ouganda vers d'autres endroits. Cf. FORESTS MONITOR, *The timber trade and poverty alleviation. Upper Great Lakes Region*. June 2007.

⁸² ROITMAN, J., *op. cit.*

⁸³ MEAGHER, K., *op. cit.*

Cela a été largement démontré pour l'or⁸⁵ ; mais le café a été quant à lui négligé. Une fois que les biens congolais de base sont introduits en contrebande en Ouganda, ils deviennent ougandais. Tant pour le café que pour d'or, aucune taxe n'est payée aux autorités congolaises. En d'autres termes, ces pratiques sont préjudiciables à l'État congolais et à l'économie de la RDC, mais très bénéfiques pour l'État et l'économie ougandais⁸⁶. Enfin, on a expliqué comment le rôle central des Ougandais dans les échanges transfrontaliers conduit à des relations fortement négatives avec eux : les Soudanais ont le sentiment général d'être incapables de tirer profit des débouchés commerciaux de l'accord de paix global, en raison du rôle central des Ougandais. Cela conduit à des conditions de travail plutôt difficiles pour ces derniers – on a montré combien les Ougandais sont particulièrement victimes d'abus. Une dynamique similaire est à l'œuvre en RDC, mais seulement pour certains produits : on a montré comment les agrumes ougandaises ont été sorties du pays, et comment les Ougandais doivent travailler avec des intermédiaires congolais, parce que les Congolais ont l'impression que les Ougandais sont en train de piller leurs ressources – ce fut également le cas de l'Ouganda, après la monopolisation du commerce de grumes par l'armée ougandaise. Ces sentiments négatifs ne valent pas pour les autres commerces de détail tels que les motocyclettes, dans lesquels les Ougandais opèrent sans trop de problèmes.

Anvers, avril 2009

⁸⁵ Cf. Les statistiques d'export 2001-2007 du UGANDA EXPORT PROMOTION BOARD, <http://www.ugandaexportonline.com/statistics.htm> ; HUMAN RIGHTS WATCH, *The curse of gold*, *op. cit.*

⁸⁶ Comme expliqué ci-dessus, ceci est contesté par le rapport de la Commission Porter du gouvernement de l'Ouganda. Comme l'affirme Fahey : « La Commission Porter du gouvernement de l'Ouganda a contesté cette conclusion et a affirmé que la proportion de l'or extrait en Ouganda est incertaine parce que la production d'or en Ouganda n'est pas correctement enregistrée. L'affirmation de la Commission Porter est corroborée par les estimations du Ministère ougandais de l'énergie et du développement des minéraux, selon lesquelles 90 pour cent des activités minières artisanales et à petite échelle se déroulent en dehors de l'Ouganda, du cadre juridique légal du gouvernement ». Fahey continue cependant en disant : « Néanmoins, compte tenu de la production d'or insignifiante de l'Ouganda, il est clair que la grande majorité des exportations d'or de l'Ouganda est originaire du Congo ». FAHEY, D., *op. cit.*, p. 374.

Annexes

**Tableau 1. Commerce régional de denrées alimentaires :
denrées alimentaires vendues sur le marché d'Arua
et leur prix à Juba en février 2008 en UGX**

<i>provenance</i>	<i>prix d'achat</i>	<i>prix de vente sur le marché d'Arua</i>	<i>coûts divers places d'origine Arua</i>	<i>prix à Juba</i>	<i>coûts divers Arua - Juba</i>
Haricots (100 kg)					
janvier- octobre : RCD (Kokai)	100,000 (Congo et Lira)	130,000	transport RDC : 10,000 / sac ; dédouanement RDC : 1,000 / sac.	170,000	transport : 12,000 ; dédouanement Juba 3,000 ; manutention
novembre- février : Lira (Ouganda)			transport Lira : 14,000 (1 à 5 sacs), 12,000 (5 et plus). dédouanement : 500 shillings par sac ; frais de manutention : 1,000		Arua 1,000 ; manutention Soudan 3,000
Arachides (100 kg)					
Odrama- chaku (marché frontalier Ouganda- RDC)	130.000	vente en gros : 180,000 ; vente au détail : 2,000 / kg	transport Odrama- chaku : 5,000 ; manutention : 2.000	270,000	transport : 12,000 ; manutention Arua 1,000 ; manutention Juba 3,000 ; dédouanement Juba 3,000
Patates douces (100 kg)					
Vurra (marché frontalier 'Kampala'= marché frontalier Ouganda- RDC)	32,000	vente en gros : 38,000 ; vente au détail : 2,000-2,500 (tas)	transport : 4,000 ; manutention : 2,000	75,000	transport : 12,000 ; manutention Arua 1,000 ; manutention Juba 3,000 ; dédouanement Juba 3,000

Pommes de terre (100 kg)

Vurra (marché frontalier 'Kampala')	60,000	gros : 85,000 ; détail : 1,000- 3,000 le tas	transport : 4,000 ; manutention : 2,000	140,000	transport : 12,000 ; manutention Arua 1,000 ; manutention Juba 3,000 ; dédouanement Juba 3,000
--	--------	---	--	---------	---

Manioc frais (100 kg)

Vurra (marché frontalier 'Kampala')	30,000	38,000	transport : 4,000 ; manutention : 2,000	65,000- 78,000	transport : 12,000 ; manutention Arua 1,000 ; manutention Juba 3,000 ; dédouanement Juba 3,000
--	--------	--------	--	-------------------	---

Matooke (branche)

Vurra (marché frontalier 'Kampala')	2,500- 6,000	vente en gros : 5,000- 14,000 ; vente au détail : 1,200 pour la petite botte	transport : 500-1,000	18,000- 22,000	transport : 3,000 ; dédouanement : 300-500 ; manutention : 200-500
--	-----------------	---	--------------------------	-------------------	---

Tomates (bassin)

Vurra (marché frontalier 'Kampala')	Vurra : 16,000	Vurra : 18,000 ; Kampala : 40,000 (meilleure qualité)	transport Kampala : 12,000 (boîte)	60,000 (boîte)	transport Juba : 18,000 ; dédouanement Juba 3,000 ; manutention Arua 1,000 ; manutention Juba 3,000
--	-------------------	--	---	-------------------	--

Kampala ville	boîte Kampala (3 bassins et demi) : 80,000
---------------	--

Source : Travail sur le terrain 2008. Prix de février 2008.

**Tableau 2. Prix de voitures en contrebande en février 2008
(prix en USD)**

	<i>prix de Kampala</i>	<i>prix de Juba (immatricu- lation congolaise)</i>	<i>bénéfice brut</i>	<i>bénéfice net</i>	<i>bénéfice net en %</i>
Toyota Hice	7,500	11,500	4,000	3,000	40 %
Prado Landcruiser	11,500	13,500	2,000	1,000	9 %
Toyota Corolla	3,000	4,500	1,500	500	17 %
Sahara Pickup	4,500	7,500	3,000	2,000	44 %
Tipper Juston Forward	11,500	15,000	3,500	2,500	22 %
Tipper Forward	12,500	17,500	5,000	4,000	32 %
Tipper Balloonface	14,500	19,500	5,000	4,000	28 %
Toyota Hellax Double Cabin	8,500	15,000	6,500	5,500	65 %
Pajero short chases	4,500	6,500	2,000	1,000	22 %

Source : Travail sur le terrain 2008. Prix de février 2008.

Indication des coûts :

location d'un chauffeur : 400 USD (300 USD pour le chauffeur plus 100 USD pour nourriture et logement) ;

immatriculation congolaise : 500 USD ;

autres frais (y compris le carburant et le dédouanement) : 100 USD.

Frais totaux : 1,000 USD.

Tableau 3. Motocyclettes (prix en USD)

	<i>prix congolais</i>	<i>prix ougandais (plaque d'immatriculation ougandaise y comprise) en UGX</i>	<i>prix soudanais</i>	<i>bénéfice net</i>	<i>bénéfice net en %</i>
Goldland	nouveau modèle : 820	1,500,000 UGX	1,000	180	22 %
	vieux modèle: 500		680	180	36 %
Ssenke Tembo	nouveau modèle : 620	1,300,000 UGX	860	240	39 %
	vieux modèle : 520		610	90	17 %
Ssenke Simba	530	1,500,000 UGX	710	180	34 %
Linking	520	1,300,000 UGX	690	170	33 %
Hiyng	500	1,100,000 UGX	690	190	38 %
Rumba	510	1,200,000 UGX	690	180	35 %
TVS	1100	2,200,000 UGX	1,400	300	27 %
Lenguma	510	1,200,000 UGX	690	180	35 %

Source : Travail sur le terrain 2008. Prix de février 2008.

Tableau 4. Cigarettes (prix en UGX)

	<i>prix ougandais</i>	<i>prix soudanais</i>	<i>bénéfice brut</i>	<i>bénéfice brut en %</i>
Safari (1 farde = 20 paquets)	400.000	1,000,000	600,000	60 %
Sportsman	1,200,000	2,500,000	1,100,000	92 %
Rex	1,000,000	2,000,000	1,000,000	100 %

Source : Travail sur le terrain 2008. Prix de février 2008.

(Note : ces cigarettes ne sont pas vendues au Congo, de là pas de prix congolais.)